



Signataire : Celine van Till

Date de dépôt : 29 février 2024

Question écrite urgente

Quelle est l'utilité du Conseil consultatif du sport ?

Le 1^{er} février 2024, le Conseil d'Etat a dévoilé son plan stratégique pour le sport genevois 2024-2028. Le Conseil consultatif du sport (ci-après « CSS ») y est décrit à la page 45 en un court paragraphe :

« Institué par la Loi sur le sport, le Conseil consultatif a pour mission de conseiller les collectivités publiques sur les orientations et les priorités de leurs politiques du sport et de la politique du sport coordonnée sur l'ensemble du territoire cantonal. Il peut émettre des préavis et des propositions en matière de politique du sport aux collectivités publiques représentées en son sein. »

Son fonctionnement et ses missions sont décrits dans le règlement d'application de la loi sur le sport (RSport)¹.

Afin de mieux appréhender son efficacité, mes questions sont les suivantes :

- ***Quand le CCS a-t-il été consulté par le Conseil d'Etat et par les collaborateurs de l'office cantonal de la culture et du sport au cours des cinq dernières années (février 2019-février 2024) ?***
- ***Qui sont les représentants et comment sont-ils choisis ?***
- ***Comment les objets à traiter sont-ils définis et par qui ?***

¹ https://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewiBlrCpvc6EAxWl87sIHbqRD1UQFnoECBAQAQ&url=https%3A%2F%2Fsilgeneve.ch%2Flegis%2Fdata%2Frsg_c1_50p01.htm&usg=AOvVaw1HkklZIEUvpfx5TqfHWUeN&opi=89978449

- *Quels ont été les résultats de la collaboration avec ladite commission et dans quel délai ?*
- *Quelle est la contribution du CCS à l'établissement du plan stratégique cantonal du sport 2024-2028 ?*
- *Quelle sera son implication ?*
- *Existe-t-il un rapport d'activité du CCS paru après celui de 2014-2018 ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera aux présentes questions.